

## CONFIRMATION DE LA PARITE DE DISTRIBUTION EN NATURE D' ACTIONS NACON ET MISE EN ŒUVRE DE CETTE DISTRIBUTION

**BIGBEN INTERACTIVE (« BBI » ou la « Société ») informe ses actionnaires que son Conseil d'administration, lors de sa réunion en date de ce jour, au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, confirme la parité d'une (1) action Nacon reçue pour quatre (4) actions BBI détenues.**

**À la suite de l'approbation de l'opération par les actionnaires de BBI réunis en Assemblée Générale Mixte le 22 juillet 2022, la distribution en nature d'actions Nacon aux actionnaires de BBI est effective à compter de ce jour, date de la mise en paiement.**

**A l'issue de cette opération, BBI conservera 56.616.004 actions Nacon, soit 65,59 % du capital social et 75,15 % des droits de vote.**

La distribution des actions Nacon aux actionnaires de BBI est effectuée selon une parité d'une (1) action Nacon reçue pour quatre (4) actions Bigben Interactive détenues, conformément aux modalités de l'opération annoncées par la Société dans le communiqué de presse publié le 17 juin 2022.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon lors de la séance du 29 juillet 2022 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 5,56 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées (hors auto-contrôle), égal à 4.628.662, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'élève à 25.735.360,72 euros, soit 1,39 euros par action Bigben Interactive.

Après prise en compte de la distribution en numéraire mise en paiement ce jour, le montant global de la distribution en nature comprend, pour les besoins de la fiscalité française, un montant de 20.450.736,90 euros qualifiés de revenus distribués, le solde étant qualifié de remboursement d'apport (soit, en prenant pour hypothèse une absence de rompu, un montant théorique de 5.284.623,82 euros).

Il en résulte que le montant de la distribution en nature de 1,39 euros par action de la Société comprend :

- 1,10 euros de revenus distribués, et
- 0,29 euros de remboursement d'apport (montant théorique prenant pour hypothèse une absence de rompu).

S'agissant du régime fiscal, les actionnaires de la Société sont invités à se référer à la partie 3 du communiqué du 17 juin 2022, et plus particulièrement, pour la partie qualifiée de remboursement d'apport pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France, à la section 3.1.1.6.

Dans le cas des résidents fiscaux français, le prix de revient fiscal des titres Nacon reçus dans le cadre de la distribution exceptionnelle en nature sera le cours d'ouverture de l'action Nacon ce 29 juillet 2022, soit 5,56 euros.

\* \* \*

### Prochains rendez-vous :

**Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2022-23, le 24 octobre 2022, après bourse**

---

#### A PROPOS DE BIGBEN INTERACTIVE

**CHIFFRE D'AFFAIRES 2021-22**  
275,7 M€

**EFFECTIF**  
Plus de 1200 collaborateurs

**INTERNATIONAL**  
31 filiales et un réseau de distribution dans plus  
de 100 pays  
[www.bigben-group.com](http://www.bigben-group.com)

Bigben est un acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audio/vidéo. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses marchés.

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B – Indice : CAC Mid & Small – Éligible SRD long  
ISIN: FR0000074072 ; Reuters : BIGPA ; Bloomberg : BIGFP

**CONTACT PRESSE**  
Cap Value – Gilles Broquelet [gbroquelet@capvalue.fr](mailto:gbroquelet@capvalue.fr) - +33 1 80 81 50 01